



Organisme de Formation
de l'Enseignement Privé Catholique d'ALSACE

Siège social : 15, rue des Ecrivains
67000 STRASBOURG

Adresse de correspondance : 60, rue d'Ensisheim
BP 25 68272 WITTENHEIM CEDEX

Formation Prépa Tale du 1er semestre 2021-2022

Fiche d'inscription

à rapporter avant le 06 septembre 2021

au Secrétariat de l'établissement

NOM et Prénom de l'Elève :Né(e) le :

En classe de au lycée :

N° Téléphone du **Responsable Légal** en cas de besoin :

Mail de l'élève **OBLIGATOIRE** :

Prépa : Santé-Bio Sciences Politiques Écoles d'ingénieur

INSCRIPTION / CONVENTION DE PRESTATION

ET COÛT DE LA FORMATION

1 Entre les soussignés :

a) L'organisme de formation : **OFEPAL** 60, rue d'Ensisheim – BP 25 68272
WITTENHEIM

Tél. : 03.89.52.62.25 représenté par : **Madame Sandra GUNKEL-DREYFUS**

b) **Madame / Monsieur** :
Responsable légal de l'élève inscrit.

Il est convenu aux termes des présentes ce qui suit :

Madame ou Monsieur ci-nommé(e) ainsi que l'élève inscrit à la Prépa proposée par l'OFEPAL, s'engagent à satisfaire aux exigences de ladite formation et à en **acquitter la totalité des frais pédagogiques à l'inscription en joignant le CHQ de 230 € à l'ordre de l'OFEPAL, impérativement au moment de l'inscription.** (correspondant à 8 x 3h de cours)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement des droits de formation.
Toute formation commencée est due en entier, pas de remboursement possible.

2 Lieux de formation

Les cours sont assurés dans les locaux des établissements suivants :

Institution **La DOCTRINE CHRÉTIENNE** / 14, rue Brulée à Strasbourg pour la **prépa santé-bio** et la **prépa sciences politiques**.

ECAM Strasbourg-Europe / 2, rue de Madrid 67300 Schiltigheim pour la **prépa écoles d'ingénieur** (ligne Bus : départ gare, arrêt Londres).

RÈGLEMENT ÉLÈVE PROPRE À LA FORMATION

- L'inscription étant libre, facultative et volontaire, la participation à la formation suppose l'implication des parents et du travail assidu du jeune inscrit
- Les cours démarrent à 8h30 et se terminent à 11h30 ; la ponctualité et la présence à tous les cours sont exigées
- L'élève émargera sur la fiche de présence à chaque cours, les informations sont transmises aux établissements d'origine et aux familles en cas d'absence
- En cas de manquement pour raison majeure, l'élève devra néanmoins rattraper le cours
- Une bonne attitude de l'élève, le respect de ses camarades, du travail collectif, du matériel et du professeur sont des attentes légitimes pour la bonne marche des cours
- L'élève s'engage à respecter les consignes usuelles des règlements en vigueur dans les établissements
- En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, l'OFEPAL se réserve le droit d'exclure un élève des cours.

Date :

Signatures : (Précédé de la mention manuscrite lu et approuvé)

Le Responsable Légal

L'élève

L'Organisme de Formation